



Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies

55-MÉCANIQUE EN PROTECTION INCENDIE

Description de concours 2027

Mise à jour le 10 juin 2026

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer les connaissances et les habiletés du participant dans l'installation de montages de tuyauterie en accordant une grande importance à la finesse d'exécution, aux mathématiques appliquées à la tuyauterie, à la lecture de plans, à la maîtrise des techniques de raccordement des tuyaux et à l'exactitude des travaux dans les délais prévus.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

La mécanique de protection contre les incendies est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- Lire, tracer et interpréter des plans ou des schémas de protection incendie;
- Appliquer la réglementation du code de protection incendie en vigueur;
- Appliquer des notions de mathématiques appliquées à la tuyauterie;
- Reconnaître les types de systèmes, les installer et cerner les problèmes en utilisant les données du fabricant;
- Assembler et fabriquer un système de tuyauterie :
 - Mesurer, couper et assembler des tuyaux et des raccords en acier et en CPVC;
 - Utiliser des outils et de l'équipement d'assemblage pour joindre des tuyaux, des raccords et les composants du système;
 - Appliquer les règles de santé et sécurité en milieu de travail, et faire preuve d'une rigoureuse éthique du travail.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Interpréter des plans et les mettre en œuvre;
- Assembler divers systèmes de tuyaux et de raccords;
- Tuyau rainuré et tube fileté en acier au carbone. Mettre en pratique les règles de santé et sécurité en milieu de travail. Sauf indication contraire, toutes les dimensions seront prises à partir de lignes du centre et de lignes de base;
- Tuyauterie en CPVC Blazemaster®. Mettre en pratique les règles de santé et sécurité en milieu de travail. Sauf indication contraire, toutes les dimensions seront prises à partir de lignes du centre et de lignes de base;
- Calcul d'un désaxage de 45 degrés;
- Assemblage et installation d'un système de vanne;

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Projet d'épreuve	1 ^{er} mars 2027
Plans	Distribuer lors des compétitions

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Établis de travail;
- Étaux;
- Filière;
- Colle, téflons, etc.
- Divers outillages.

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

Les concurrents et les concurrentes devront utiliser tout l'équipement et le matériel fournis par Compétence Québec. Cependant, ils peuvent utiliser leur ceinture porte-outils s'ils le souhaitent.

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Pantalon de travail long (en denim ou tissu équivalent);
- Le port de bijoux est interdit;
- Les cheveux longs doivent être attachés en arrière et recouverts.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Gants;
- Lunettes de sécurité;
- Protection de l'ouïe (au besoin).

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Chaussures de sécurité approuvées CSA;
- Gants de protection (si les concurrents veulent porter leurs propres gants).

Remarque : Les personnes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury est composé d'un minimum de trois (3) personnes pouvant être des représentants de la Commission de la Construction du Québec, du monde syndical ou de l'industrie. **Seules** ces personnes peuvent juger et évaluer les projets. De plus, elles sont responsables d'appliquer les normes de SST et de sanctionner les manquements.

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basée sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Planification du travail	À venir
Installation d'une soupape sous air	À venir
Raccorder les accessoires de la soupape	À venir
Installation d'extincteurs automatiques	À venir
Essai pressurisé	À venir
Économie de matériel	À venir
Structure et propreté	À venir
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « **À VENIR** » sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour le module « **À VENIR** » sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « **À VENIR** » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Les règlements propres au concours ne peuvent contredire le Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies ni avoir préséance sur ce dernier. Voir le site Web.

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétitrices avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

6.3 Divers

- L'usage des téléphones cellulaires et d'appareils électroniques est interdit dans l'aire du concours.
- Il sera possible pour le candidat de dîner avec son entraîneur.
- Tout retard ne sera pas toléré.

7. EXPERT

Nom	Dominique Fortin
Organisme	École Polymécanique de Laval
Courriel	DoFortin@csslaval.gouv.qc.ca